



MODALITES INSCRIPTIONS NOUVEAUX ADHERENTS
SAISON 2021/2022

TRANSMETTEZ UN DOSSIER COMPLET ET REMETTEZ-LE AUX ENTRAINEURS ou AUX MEMBRES DU BUREAU LORS DE LA JOURNEE DES ASSOCIATIONS DE SCEAUX LE 4 SEPTEMBRE 2021

Demande d'adhésion :

- A télécharger en ligne sur le site www.elangs.fr
- Autorisation parentale complétée et signée

Règlement obligatoire du montant de la cotisation (80€) :

Par chèque à l'ordre de **EGS**.

Cette cotisation fait partie du total de l'inscription de votre enfant au club pour la saison 2021/2022. Elle couvre les frais de licence, d'assurance et des frais fixes du club.

Attention, **cette somme ne sera en aucun cas remboursée** quel que soit le motif du désistement.

Règlement du solde :

Par chèque à l'ordre de **EGS** qui ne sera encaissé que fin septembre.

Possibilité de régler en 3 fois (fin octobre, fin novembre, fin décembre : inscrire les dates derrière les chèques et le préciser sur la demande d'adhésion).

En cas d'annulation de la préinscription, seul ce(s) chèque(s) sera(ont) rendu(s).

Prise en compte des aides financières.

Si vous n'avez pas encore en votre possession l'aide dont vous bénéficiez, merci de faire un **chèque de caution** qui vous sera rendu en échange du document. Déduire le montant de ce chèque du montant du complément ci-dessus.

Les aides que nous acceptons :

- **PASS+ (anciennement PASS 92) :** (voir sur le site <http://www.hauts-de-seine.net/education-jeunesse/pass-hauts-de-seine/un-dispositif-pour-les-loisirs-des-collegiens-des-hauts-de-seine/le-passeport-loisirs-des-collegiens/>). **Merci de bien préciser le montant alloué au sport : 60€ ou 20€**). Le plus simple est d'allouer directement le PASS+ au club de gym :
- **COUPONS ENFANTS Mairie de Sceaux :** de 25 € à 60 € selon votre quotient familial (se renseigner auprès de la mairie).
- **COUPONS JEUNES Mairie de Sceaux :** 60 € (se renseigner auprès de la mairie).
- **TICKETS TEMPS LIBRE CAF :** se renseigner auprès de la CAF pour le montant.
- **COUPONS SPORT ANCV :** **uniquement** les coupons **sport** sont acceptés (et **pas les chèques vacances**)
- **COMITE D'ENTREPRISE :** Le club peut vous fournir une attestation de l'inscription de votre enfant au club mentionnant le total payé, que vous donnerez à votre CE. Celui-ci vous délivrera une aide directement en fonction de son règlement propre.

ELAN GYMNIQUE SCEEN

Certificat médical :

Le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 a modifié les exigences relatives au certificat médical. Celui-ci n'est obligatoire que tous les 3 ans si vous remplissez le questionnaire de santé les 2 autres années de manière positive.

Par exemple : votre enfant a été licencié en 2019/2020 et a présenté un certificat médical pour « la pratique de la gymnastique aux agrès » en septembre 2019. Vous pouvez inscrire votre enfant pour 2020/2021 en remplissant uniquement le questionnaire de santé aux conditions suivantes :

1. Vous avez répondu NON à toutes les questions, vous devez renseigner l'attestation ci-jointe et nous la remettre. Pas besoin de certificat médical.
2. Vous avez répondu OUI à une seule question, vous devez présenter un nouveau certificat médical avec la mention « **apte à pratiquer la gymnastique aux agrès** » et la mention « **en compétition** » si vous participez à un cours « compétitions ».

1) LE CHOIX DES HORAIRES

Comme indiqué dans le règlement du club, les horaires des entraînements sont fonction de l'âge et du niveau des enfants. La répartition des enfants dans les cours est faite par les entraîneurs et les membres du bureau lors des inscriptions. Les souhaits des adhérents seront pris en compte dans la mesure du possible.

L'intégration dans les cours « pré-compétitions » et « compétitions » se fait uniquement sur avis des entraîneurs.

HORAIRES :

- Enfants de 4 ans : mercredi après-midi de 16 h 00 à 17 h 00.
 - Enfants de 5 ans : mercredi après-midi de 15 h 00 à 16 h 00.
 - Enfants de 6 et 7 ans : mercredi après-midi de 13 h 30 à 15 h 00.
 - A partir de 8 ans, au choix selon les places disponibles :
 - Cours « primaire » : lundi, mercredi ou vendredi de 17 h 00 à 19 h 00 → 8 à 11 ans.
 - Cours « secondaire » : lundi, mercredi ou vendredi de 19 h 00 à 21 h 00 → 11 à 18 ans.
 - Pré-compétitions : mardi et jeudi de 17 h 00 à 19 h 00 → 8 à 11 ans.
 - Compétitions : mardi et jeudi de 19 h 00 à 21 h 00 → 11 à 18 ans.
- L'intégration dans les cours « pré-compétitions » et « compétitions » se fait uniquement sur avis des entraîneurs.

2) LES INSCRIPTIONS

Vous pourrez inscrire votre enfant le **Samedi 4 septembre 2021** au Gymnase des Blagis lors de la journée des associations de Sceaux en vous munissant des formulaires demandés remplis.